Année académique 2021 - 2022 Domaine Technique

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B GESTION DE L'ENTREPRISE			
Code	TEAU2B21AUT	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Bénilde BOULERT** (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion. Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux étudiants les possibilités qui se présentent dans leur vie professionnelle en fonction du choix du statut de travail soit salarié, soit d'indépendant soit les 2 satuts en même temps et comment.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
4.1 Respecter le code du bien-être au travail
4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des 2 satuts dans un langage approprié,
- d'expliquer la façon dont est calculée la rémunération et la passage du brut au net,
- compléter sa déclaration fiscale à l'IPP,
- décrire les différentes étapes chronologiques à respecter pour pouvoir exercer sous statut de travailleur indépendant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU2B21AUTA Gestion de l'entreprise 40 h / 4 C

Contenu

Partie 1 : Le statut de travailleur salarié : le contrat de travail, la rémunération, la déclaration fiscale, etc.

Partie 2 : Le statut de travailleur indépendant : formalités à remplir, compétences requises, TVA, comptabilité, etc

Démarches d'apprentissage

Pour le cours en mode :

1. présentiel :cours magistral illustré d'exemples et d'analyse d'articles, de documents avec synthèse de ceux-ci,

2. distanciel : donné en direct sur Teams selon l'horaire prévu sur hyperplanning et basé sur les suppots de cours et documents déposés sur Connected (partage d'écran de l'enseignant avec les étudiants). Cours interactif avec possibilités de poser des questions soit orales soit écrites.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exemples de questions potentielles d'examen au fur et à mesure de l'évolution du cours.

Séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

Articles d'actualites du Vid l'Express et du Trends.

Sites Internet divers.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents déposés sur la plateforme Connected qui sont utilisés au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Quelque soit la session, l'étudiant sera évalué sur base d'un **examen** portant sur la **matière vue au cours du quadrimestre de l'année en cours soit 2021/2022.**

Si le mode <u>présentiel</u> a été appliqué alors l'évaluation se fera en <u>examen écrit</u>.

Si le mode distanciel a été appliqué alors l'évaluation se fera en examen oral via Teams.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de présentation d'un certificat médical dans les délais, l'étudiant pourra représenter son examen à condition que ce soit possible de le replacer dans la session en question.

D’autres modalités d’évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l’activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l’étudiant pour accord.

L’évaluation selon le mode distanciel ne sera appliqué qu’en cas d’imposition des autorités de la FWB ou de la HELHa (interdiction d’activités en présentiel).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).